

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU Implantologie clinique orale - 2ème année
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU Implantologie clinique orale - 2ème année comme suit :

Membres du jury

Christophe DESCHAUMES, Président, MCU-PH

Julien DUROUX, Vice-président, MCU Associé

Semestre 1

Chantal AUDUC, PH

Mélanie DERCHU, CCU-AH

Anne COUDERT, CCU-AH

Semestre 2

Chantal AUDUC, PH

Mélanie DERCHU, CCU-AH

Anne COUDERT, CCU-AH

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le
Directeur Général des Services
David ZUROWSKI



Le 9 mars 2026